



Fiche de données de sécurité

FIRE RETARDANT ADDITIVES

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 1 de 12

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Substance pure/mélange Substance

| Nom chimique | Numéro CAS | N° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Règlement CLP (CE 1272/2008) | TSCA : États-Unis | % massique |
|-------------------|------------|-----------|--|------------------------------|-------------------|------------|
| Oxyde d'Aluminium | 1344-28-1 | 215-691-6 | 01-2119529248-35-xxxx 01-2119529248-35-0017 | Non classé | Y | >99 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Abrasif , Adsorbant(s) , Catalyseur , Céramique , Industrie chimique (matières premières pour la production d'autres composés d'aluminium), etc.

Utilisation industrielle --

Utilisation professionnelle --

Utilisation par les consommateurs --

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MARTINSWERK GmbH
Kölner Strasse 110
50127 Bergheim
Germany
Tel. : +49-2271-90.22.78
Fax. : +49-2271-90.27.17

Internet www.hubermaterials.com

E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
Boire beaucoup d'eau

Stockage Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances Substance

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 3 de 12

| Nom chimique | Numéro CAS | N° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Règlement CLP (CE 1272/2008) | Annexe | TSCA : États-Unis | % massique |
|-------------------|------------|-----------|--|------------------------------|--------|-------------------|------------|
| Oxyde d'Aluminium | 1344-28-1 | 215-691-6 | 01-2119529248-35-xxxx 01-2119529248-35-0017 | Non classé | - | Y | >99 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. |
| Contact oculaire | En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. |
| Contact cutané | Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| Inhalation | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Ingestion | Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. |
| Danger par aspiration | Voie d'exposition peu probable. |
| Notes au médecin | Traiter les symptômes. |
| 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés | En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau. |
| 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Le traitement doit être symptomatique et palliatif. |

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|---|---|
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé. |
| Pour les non-secouristes | Maintenir à distance le personnel non autorisé. |
| Pour les secouristes | Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts. |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger Méthodes de nettoyage : Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination |
| 6.4. Référence à d'autres sections | Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets. |

SECTION 7 : Manipulation et stockage

| | |
|--|---|
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation par aspiration localisée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité |
| 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Conserver à l'écart des matières incompatibles Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité |
| 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Aucune information disponible. |

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Oxyde d'Aluminium
ACGIH

TWA: 10 mg/m³

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016

Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2

Page 5 de 12

| | |
|--|---|
| OSHA | TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction |
| NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis) | Not established |
| Autriche | TWA: 5 mg/m ³ alveolar dust, respirable fraction, smoke |
| Autriche | STEL: 10 mg/m ³ alveolar dust, respirable fraction, smoke |
| Belgique | TWA: 1 mg/m ³ |
| Bulgarie | TWA: 1.5MGM3;Respirable fraction. 10.0MGM3;Dust. |
| Croatie | TWA: 10 mg/m ³ total dust 4 mg/m ³ respirable dust |
| République tchèque | TWA: 10.0 mg/m ³ dust |
| Danemark | TWA: 5 mg/m ³ total 2 mg/m ³ respirable |
| Estonie | TWA: 10 mg/m ³ total dust 4 mg/m ³ respirable dust |
| Finlande | TWA: 2 mg/m ³ Al |
| France | VME/VLE: 10MGM3 |
| Allemagne | DFG MAK: 8-hr TWA: 4 mg/m ³ : haltige Stäube (alveolengängige Fraktion)[4 mg/m ³ : inhalable dust fraction] 1.5 mg/m ³ haltige Stäube (einatembare Fraktion)[1.5MGM3 : respirable dust fraction] TRGS 900 limit : 3 mg/m ³ : respirable; 10MG/M3 inhalable |
| Grèce | TWA: 10 mg/m ³ inhalable fraction 5 mg/m ³ respirable fraction |
| Hongrie | TWA: 6 mg/m ³ respirable dust |
| Irlande | TWA: 10 mg/m ³ total inhalable dust 4 mg/m ³ respirable dust |
| Irlande | 30 mg/m ³ total inhalable dust 12 mg/m ³ respirable dust |
| Italie | TWA: 1MGM3;Respirable. |
| Lettonie | TWA: 6 mg/m ³ disintegration aerosol |
| Lituanie | TWA: 5 mg/m ³ Al inhalable fraction 2 mg/m ³ Al respirable fraction |
| Pays-Bas | MAC TWA: 10 mg/m ³ |
| Norvège | TWA: 10 mg/m ³ |
| Norvège | STEL: 10 mg/m ³ |
| Pologne | TWA: 2.5 mg/m ³ inhalable fraction 1.2 mg/m ³ respirable fraction |
| Portugal | TWA: 10 mg/m ³ particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica |
| Roumanie | TWA: 2 mg/m ³ aerosol 3 mg/m ³ 1 mg/m ³ |
| Roumanie | STEL: 5 mg/m ³ aerosol 10 mg/m ³ dust 3 mg/m ³ fume |
| Slovaquie | TWA: 1.5 mg/m ³ fume 1.5 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ respirable fraction 6 mg/m ³ total aerosol |
| Espagne | TWA: 10 mg/m ³ |
| Suède | TWA: 5 mg/m ³ total dust 2 mg/m ³ respirable dust |
| Suisse | TWA: 3 mg/m ³ respirable dust, smoke |
| Suisse | STEL: 24 mg/m ³ respirable dust, smoke |
| Royaume-Uni | TWA: 10 mg/m ³ inhalable dust 4 mg/m ³ respirable dust |

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 6 de 12

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Oxyde d'Aluminium

| | |
|---|---------------------|
| Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 3 mg/m ³ |
| Consommateur – orale, long terme – systémique | 6.22 mg/kg bw/d |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Oxyde d'Aluminium

| | |
|------------------------------------|---------|
| Usine de traitement des eaux usées | 20 mg/l |
|------------------------------------|---------|

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants
Type de filtre recommandé :
(FFP2)
(FFP3)

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 7 de 12

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

| | |
|---|--|
| État physique | Solide Poudre |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Inodore |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |
| pH : | Indisponible |
| Point de fusion/point de congélation | 2000° C (3632° F) (1013 hPa) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 2980° C (5396 °F) (1013 hPa) |
| Point d'éclair : | Sans objet. Le produit/la substance est inorganique. Solide. |
| Taux d'évaporation | Sans objet. Point de fusion : > 300°C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | |
| Pression de vapeur | 1 hPa (2158 °C) |
| Densité de vapeur | Sans objet Point de fusion : > 300°C |
| Densité relative | 4 g/cm ³ (20°C) |
| Hydrosolubilité | Insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible |
| Coefficient de partage | Sans objet Le produit/la substance est inorganique |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible |
| Température de décomposition | ~2000°C (> 2050°C) |
| Viscosité cinématique | Sans objet Solide |
| Viscosité dynamique | Sans objet Solide |
| Propriétés explosives | Aucun(e) |
| Propriétés comburantes | Aucun(e) |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Aucune donnée disponible |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation |
| 10.4. Conditions à éviter | Matières incompatibles Température de décomposition ~ 2000 °C (> 2050°C) |

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 8 de 12

< / =0.3% : Al₂O₃ , Eau

10.5. Matières incompatibles Acides forts

10.6. Produits de décomposition Aucun(e) connu(e)
dangereux

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Ne pas respirer les poussières |
| Peau | Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau |
| Yeux | Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique |
| Ingestion | L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable |
| Danger par aspiration | Voie d'exposition peu probable. |

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Oxyde d'Aluminium

| | |
|--|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non irritant : Lapin |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non irritant : Lapin |
| Mutagénicité | in vitro in vivo D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets sur la reproduction | Pas d'indication d'effets sur la fertilité. Pas d'indication d'effets sur la toxicité développementale |
| Effets sur certains organes cibles | Poumons |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique | Aucune information disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée | Toxicité par administration répétée Inhalation 28-d Rat DSENO (Dose sans effet nocif observé) 70 mg(Al)/m ³ Toxicité par administration répétée 1- Année Rat DSENO (Dose sans effet nocif observé) >=30 mg Al/kg bw |

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité chronique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 9 de 12

| | |
|--|---|
| Effets chroniques | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation cutanée | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets sur la reproduction | Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction. |
| Toxicité pour la reproduction | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée | Non classé. |

SECTION 12 : Informations écologiques

| | |
|--|---|
| 12.1. Écotoxicité | Solubilité très faible. N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. |
| <u>Oxyde d'Aluminium</u> | |
| Classification allemande WGK (VwVwS) | 1346. WGK: nwg |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation peu probable. |
| Facteur de bioconcentration (BCF) | Aucune donnée disponible. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Aucun(e). |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB. |

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 10 de 12

12.6. Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|-------------------------------|--|
| Méthodes d'élimination | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. |
| Emballages contaminés | Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas réutiliser le récipient. |
| Codes de déchet | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé |

Oxyde d'Aluminium

| | |
|---|----------------|
| Classification allemande WGK (VwVwS) | 1346. WGK: nwg |
|---|----------------|

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

| | |
|------------------------|----------------|
| TDG -Canada | Non réglementé |
| DOT, États-Unis | Non réglementé |
| ADR | Non réglementé |
| RID | Non réglementé |
| ADN | Non réglementé |
| IATA | Non réglementé |
| IMDG/IMO | Non réglementé |
| OACI | Non réglementé |

14.1. Numéro ONU Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016
Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2
Page 11 de 12

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Substance

| Nom chimique | Numéro CAS | N° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Australie (AICS) | Canada (DSL) | Chine (IECSC) | Japon | Corée du Sud (KECL) | Mexique | Nouvelle-Zélande | Philippines (PICCS) | Taiwan | TSCA : États-Unis |
|-------------------|------------|-----------|--|------------------|--------------|---------------|-------|---------------------|---------|------------------|---------------------|--------|-------------------|
| Oxyde d'Aluminium | 1344-28-1 | 215-691-6 | 01-211952 9248-35-x xxx 01-211952 9248-35-0 017 | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y |

Légende X / Y: Est conforme, - / N: Non répertorié, Exempté(e)(s)

Réglementations nationales

Allemagne

Oxyde d'Aluminium

Classification allemande WGK 1346. WGK: nwg
(VwVwS)

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission :

17/10/2016

Date d'impression :

13/07/2017

Numéro de révision:

1.2

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-2; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/10/2016

Date d'impression : 13/07/2017

Numéro de révision: 1.2

Page 12 de 12

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
 Association internationale du transport aérien (IATA)
 Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
 EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers
 DOT (Department of Transportation, États-Unis)
 OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
 TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
 Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
 EPI - Équipement de protection individuelle
 NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
 TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
 CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
 Quantité à déclarer (RQ), (RQ% dans le mélange)
 STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
 TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
 Niveau dérivé sans effet (DNEL)
 SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
 Transport terrestre (ADR/RID)
 Demande biochimique en oxygène (DBO)
 Demande chimique en oxygène (DCO)
 OACI (aérien)
 (IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
 Appareil respiratoire autonome en pression positive
 Concentration prévisible sans effet (PNEC)
 Système général harmonisé (SGH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité